

Comité Technique Académique

du 12 janvier 2018 :

Eléments de contexte

(Document réalisé avec les données fournies par le Rectorat et le Ministère)

Le recul du nombre d'enseignants plus rapide que celui du nombre d'élèves !

	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	PR2018	Evol 07/12	Evol 12/17	Evol 07/17
Postes budgétaires	3353,5	3202,5	3222,5	3235,5	3238,5	3253,5	3268,5	3268,5	-151	+66	-85
Surnombres		87,7	45,4	37,7	52,0	-12,4	+17,7	0	+87.5	-70	-70
Total	3353,5	3290,2	3267,9	3273,2	3290,5	3241,1	3286.24	3268,5	-63.5	-4	-155
Elèves	57799	57689	57568	57686	57344	56383	55553	54616	-110	-2136	-2246

La réalité vécue par les personnels et leurs élèves est la suivante :

- des suppressions massives de postes budgétaires (151 suppressions) sous le quinquennat Sarkozy amorties par la présence de surnombres (87.5 en 2012)
- des créations de postes budgétaires sous le quinquennat Hollande (+66 postes) sans effet perceptible concret dans le fonctionnement des écoles compte de la baisse des surnombres (-70)

Ainsi, en 10 ans (2007/2017), la baisse démographique, avec une moyenne de 22el/classe aurait pu conduire à une perte « théorique » de 102 postes : nous en avons perdu 85 auxquels doivent être ajoutés la disparition de 70 personnels « en surnombre » soit 155 moyens d'enseignement ! Le taux d'encadrement « réel », y compris en intégrant la baisse démographique, s'est donc mécaniquement considérablement dégradé !

Pour autant, dans le même temps, les ministres successifs (6 depuis 2007 !) n'ont eu de cesse d'annoncer de nouveaux dispositifs (plus de maîtres que de classes, CP à 12 en REP et REP+...) et de prendre de nouveaux engagements (décharges de direction, développement de la scolarisation des moins de 3 ans...). Autant d'annonces qui n'ont pas été accompagnées des moyens pour les mettre en œuvre. Elles sont donc restées le plus souvent sans effet ou se sont mises en place au détriment d'autres dispositifs, notamment l'aide aux élèves en difficultés ou le remplacement.

C'est ainsi que malgré la baisse démographique importante, les moyens devant élèves ont progressé –alors même que les moyens d'enseignement disparaissait plus vite que ne baissait le nombre d'élèves- afin de réparer, très partiellement, les dégradations importantes du quinquennat Sarkozy qui avaient rendu bon nombre de situations intenable...

Aussi, la mise en place des dispositifs nouveaux ont conduit de façon très nette au recul de 3 grands champs sur les 5 dernières années :

- Accompagnement et soutien
- Besoins éducatifs particuliers
- Remplacement

	ETP2013	ETP2014	ETP2015	ETP2016	ETP2017	Var 2013/17	Var 2013/17
Accompagnement soutien et hors Scolarisation des élèves en situation de handicap	27	23,1	17,2	18,3	19,30	-7,70	-28,52%
Adaptation	12	12	13	10	12,00	0,00	0,00%
Administration	1	1	2	1	1,00	0,00	0,00%
Besoins éducatifs particuliers	121,3	123	119	119,4	89,60	-31,70	-26,13%
Conseillers péda	3	3	3	3	3,00	0,00	0,00%
heures devant élèves	2655,7	2721	2696	2722,3	2694,60	38,90	1,46%
inspection	1	0	2	0	1,00	0,00	0,00%
pilotage et animation péda	40	42	42,5	44	45,00	5,00	12,50%
remplacement	330,1	304	327,2	278,4	320,10	-10,00	-3,03%
stagiaires	88	82	129	83,4	110,00	22,00	25,00%
CFR	0			9,6	0,00	0,00	
Psychologues	0				34,00	34,00	
ensemble	3279,1	3312	3352	3290,4	3329,60	50,50	1,54%

L'administration n'a pas les moyens de ses ambitions affichées et est donc contrainte, localement, à mettre en œuvre les annonces des ministres non pas en plus du fonctionnement existant mais en lieu et place d'autres dispositifs... les plus de maîtres que de classes à la place des remplaçants, la scolarisation des élèves de moins de 3 ans en REP et REP+ à la place des RASED (pourtant déjà particulièrement attaqués sous le quinquennat Sarkozy) pour les élèves en difficultés.... Bref, chaque nouveau dispositif déconstruit un dispositif précédent que les personnels et les équipes n'ont pas eu le temps de s'approprier et dont les effets n'ont pas pu être évalués...

Nombre moyen d'élèves par classe

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CORREZE	22	22.14	22.07	22.30	22.25	21.87	21.3
CREUSE	19.26	19.23	19.14	19.1	19.19	18.69	18.41
HAUTE VIENNE	23.85	24.12	23.93	24.11	24.11	23.86	23.41
ACADEMIE	22.42	22.6	22.47	22.63	22.64	22.30	21.85

La baisse des élèves par classe reste très marginale (*moins de 1 élève de moyenne par classe...*) et ne peut pas, dans des proportions aussi faibles produire d'effet important sur la réussite des élèves.

En REP et REP+, la mise en place du seuil « arbitraire et contestable » de 12 en classes de CP conduit à des évolutions significatives. Cependant, faute de budget spécifique pour sa mise en œuvre après les opérations de carte scolaire, le dispositif s'est mis en place en lieu et place des Plus de Maîtres Que De Classe existants et par l'augmentation des effectifs par classe dans les autres classes de l'école...

Le prolongement du dispositif sur les CE1 nécessite également des moyens : ce sont 41 emplois qui auraient dû être mobilisés quand la carte scolaire prévoit 0 emplois pour l'Académie...

DISPOSITIF CP/CE1 à 12	R2017	R2018
CORREZE	6	8
CREUSE	Pas mis en place	8

HAUTE VIENNE	12	25
ACADEMIE	18	41

La scolarisation des 2 ans

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CORREZE	27,4	22,5	21,8	21,6	16,8	17,2	18,8	18,8	17,0	16	15
CREUSE	42,7	19,1	19,6	18,7	16,0	18,4	19,5	15,7	17,9	19	19.8
HAUTE VIENNE	11,5	11,3	6,7	6,5	6,3	6,6	5,9	6,4	8,3	6.3	7.1
ACADEMIE	21,2	16,1	13,4	13,0	10,9	11,6	11,8	11,6	12,2	11	11.3

On constate que, contrairement aux annonces ministérielles, le taux de scolarisation des 2 ans recule à l'échelle de l'académie –y compris sur la période 2012/2017- alors même que cet objectif est inscrit dans la loi de refondation de l'Ecole. C'est un enjeu déterminant de réussite pour les élèves issus des familles les plus défavorisées. Ce taux est presque divisé par deux depuis la rentrée 2007. Ceci conduit à une baisse démographique évidente : avec un taux de scolarisation des enfants de 2 ans de 21.2% (taux de 2007) en 2017, alors l'Académie aurait scolarisé près de 500 élèves de plus !!! Et aurait donc obtenu plus de postes budgétaires !!! A 22 élèves par classe, cela représente 23 emplois !

Faute de moyens spécifiques, la situation ne dépasse pas l'annonce sinon dans les REP et REP+ pour lesquels la progression est importante mais celle-ci se fait au détriment des autres écoles de l'Académie.

Dispositifs nouveaux

	Plus de maitres que de classes	Scolarisation des moins de 3 ans
CORREZE	12	11.5
CREUSE	4*	0
HAUTE VIENNE	17	7
ACADEMIE	33	18.5

* dont 3 postes CASNAV faussement étiquetés PDMQDC

Ces dispositifs représentent 51.5 emplois...

Améliorer le régime de décharge des directeurs d'écoles

Le Ministère s'est engagé pour la rentrée 2015 à améliorer de la façon suivante le régime de décharge des directeurs d'écoles avec 10 jours de décharges annuelles pour les écoles de 1 à 3 classes : 21,23 postes sont nécessaires pour assurer ces 10 jours (6.66 en Creuse, 8.27 en Corrèze, 6.29 en Haute Vienne)

	Nbre d'écoles 1 à 3 classes	Nbre de jours de décharges	Equivalent temps plein
Corrèze	134	1340	8.27
Creuse	108	1080	6.66
Haute Vienne	102	1020	6.29
Académie	344	3440	21.23

Les absences non remplacées

	2015_2016	2016_2017 Sept/oct/nov
Corrèze	58	181
Creuse	118	431
Haute Vienne	1440	302
Académie	1616	914

La situation est particulièrement critique et conduit nombre d'élèves à perdre des semaines voire des mois de classe au cours de leur scolarité. C'est indigne ! Le Recteur ne communique plus aucune information sur cette question et a indiqué qu'une évaluation de la situation avait été menée par l'Inspection Générale de l'Education Nationale. Nous n'avons toujours aucune information sur le sujet mais mesurons quotidiennement que la situation est particulièrement dégradée dans le 1^{er} degré.

L'aide aux élèves en difficultés

Là encore, comme le remplacement, ce domaine a servi de variable d'ajustement. C'est ainsi que l'on peut trouver des secteurs de RASED qui compte plus de 1500 voire 2000 élèves pour 1 psychologue scolaire ou 1 maître E ! C'est ainsi qu'apparaissent de véritables zones blanches de la difficulté scolaire. Les Maîtres G ont presque disparu ou sont affectés sur des services tels que CMPP ou SESSAD. Des écoles voire des cantons entiers ne sont plus couverts par ce service public ! Tout cela est inacceptable.